



Rôle et place de l'interprète

La LSF

La L.S.F. (Langue des Signes Française) est la langue visuo gestuelle des sourds sur le territoire français et suisse romain. Cette langue n'est pas une codification du français vocal. Elle possède son propre lexique, et sa propre grammaire. C'est une langue naturelle découverte au 18ème siècle par l'Abbé de l'Epée dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Elle permet de tout dire. Elle n'est pas internationale.

L'interprétation

L'interprétation du français vers la L.S.F. ou de la L.S.F. vers le français, en simultanée, se fait sur un plan théorique et intellectuel de la même façon que s'il s'agissait de français allemand ou tout autre couple de langues.

Toutefois aucun matériel n'est nécessaire (cabine, casque...)

L'interprète

L'interprète est un professionnel titulaire d'un diplôme (Diplôme d'interprète SERAC/AFILS, Diplôme universitaire d'interprète DFSSU Paris 8/serac ; Maîtrise des sciences et techniques d'interprète ESIT/Paris 3) ou d'une carte professionnelle délivrée par l'Association Française des Interprètes en Langue des Signes.

Il est astreint à un code déontologique:

- Secret professionnel
- Fidélité du message
- Neutralité

L'interprète n'est pas un professeur. Sa compétence n'est pas de nature pédagogique, même s'il est familier des situations d'enseignement. L'interprète est avant tout quelqu'un qui va ré exprimer votre discours en L.S.F. vers vos apprenants (stagiaires, étudiants, etc.) et le leur en français sans résumer ni retrancher.

Préparation

L'interprète doit connaître par avance le contenu de votre cours. Il est donc indispensable de lui faire parvenir une documentation même succincte sur la matière que vous allez enseigner. (Avec glossaire vous utiliser des termes techniques).

Il ne connaît pas non plus votre stratégie pédagogique. Il peut être nécessaire d'avoir avec lui un entretien avant le cours.

Centre de Promotion Sociale Des Adultes Sourds -Institut National de Jeunes Sourds
254, rue Saint Jacques, 75005 PARIS

Tél/Minitel: 01.53.73.14.22 ou 24 – Fax: 01.53.73.14.17 – Email: cpsas@injs-paris.fr

Ce document est aussi disponible au site : www.injs-paris.fr rubrique : accompagnement

Les apprenants

Il est nécessaire de tester les apprenants sur deux plans.

- Un test de niveau comme pour n'importe quel stagiaire mais en prenant en compte les difficultés que beaucoup de sourds rencontrent avec le français écrit, difficultés qu'il ne faut pas confondre avec leur niveau de connaissance.
-
- Un test de langue des signes fait par notre service. Il est en effet inutile de faire interpréter un cours en L.S.F. si l'apprenant ne la connaît pas, ce qui peut parfois arriver.

Conseils techniques

Ecrivez au tableau les termes techniques, les noms propres et les titres d'œuvres. Utilisez le plus possible les moyens visuels (photocopies, schémas, diapositives, rétroprojecteurs, etc.)

Les sourds ne peuvent regarder l'interprète et prendre des notes en même temps. Il est donc nécessaire, soit de leur donner des notes toutes faites, soit de leur laisser le temps d'écrire.

Il en est de même pour le commentaire d'un document qu'ils auraient sous les yeux que ce soit un texte écrit sur leur table ou un film à l'écran. La lecture du document et son commentaire ne peuvent se faire simultanément.

Attention

La situation de communication idéale est bien sûr lorsque l'enseignant et l'apprenant parlent la même langue.

Toutefois, si l'interprète résout le problème de communication langagière, il n'est pas une solution miracle et ne résout pas les problèmes d'ordre pédagogiques.

Pour certaines formations, il peut s'avérer nécessaire d'avoir des rencontres interprètes enseignants pour rajuster la pédagogie aux problèmes d'interprétation.

Si ces quelques règles sont respectées, l'interprétation d'un cours se fait toujours avec succès.